

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@ccctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET SPANC

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,
Vu l'instruction M49 pour le budget Spanc,
Vu la délibération 20190411-39 du 11/04/2019 approuvant le budget primitif 2019.

Considérant la nécessité de procéder à des modifications budgétaires pour réajuster les crédits votés au budget primitif.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative telle que figurant ci-dessous :

Fonctionnement, dépenses

Chapitre	Montant en euros
023 'Virement à la section d'investissement'	491,00 €
023 'Virement à la section d'investissement''	491,00 €
011 'Charges à caractère général'	-491,00 €
6256 'Missions'	-300,00 €
6261 'Frais d'affranchissement'	-191,00 €
67 'Charges Exceptionnelles'	63 835,00 €
6742 'Subventions exceptionnelles d'équipement'	63 835,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>63 835 ,00 €</u>

Fonctionnement, recettes

Chapitre	Montant en euros
74 'Dotations et participations'	63 835,00 €
748 'Autres subventions d'exploitation'	63 835,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>63 835,00 €</u>

Investissement, dépenses

Chapitre	Montant en euros
20 'Immobilisations incorporelles'	-279,00 €
2051 'Concessions et droits assimilés' '	-279,00 €
21 'Immobilisations corporelles'	770,00 €
2183 'Matériel informatique''	770,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>491,00 €</u>

Investissement, recettes

Chapitre	Montant en euros
021 'Virement de la section de fonctionnement'	491,00 €
021 'Virement de la section de fonctionnement'	491,00 €
TOTAL EN EUROS	<u>491,00 €</u>

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

